MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'administration pénitentiaire

Concours pour le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire

2ème Session 2026

Épreuve écrite d'admissibilité

Rédaction d'un compte rendu établi à partir d'une série d'images, d'une projection vidéo ou de documents relatifs à un événement ou un incident susceptible de survenir à l'occasion de l'exercice des fonctions de surveillant de l'administration pénitentiaire.

Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rendre compte à sa hiérarchie en rédigeant un rapport circonstancié à partir dudit événement ou incident.

Durée de l'épreuve : 1H00

Coefficient 1

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire ou de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Rédaction d'un compte-rendu :

Rédigez un compte-rendu adressé à votre hiérarchie au sujet des événements décrits ci-dessous, susceptibles de se produire à l'occasion de l'exercice du métier de surveillant. Vous veillerez à ne pas signer votre écrit par votre véritable nom, vous utiliserez le nom d'emprunt décrit ci-dessous.
Toute autre indication sera éliminatoire.

Vous êtes la surveillante Alice DUPOND, au Centre pénitentiaire de l'Hexagone. Cet établissement héberge 1000 détenus, répartis sur trois bâtiments : un centre de détention hommes de 300 places, une maison d'arrêt hommes de 600 places et une maison d'arrêt femmes de 100 places. L'établissement dispose de trois miradors et compte 300 surveillants affectés sur la structure.

Vous êtes de service d'après-midi, affectée au mirador numéro 2. Vous avez en charge la surveillance de deux cours de promenade et la façade de la maison d'arrêt femmes. Par ailleurs, vous avez une visibilité sur des champs à l'arrière du mur d'enceinte.

Vers 15h, alors que les personnes détenues sont positionnées en cours de promenade, vous observez un drone qui survole les deux cours de promenade, reste stationnaire quelques instants, puis repart en direction des champs.

Lors de votre fin de faction, votre supérieur hiérarchique, l'officier sécurité, capitaine BIENFAIT, vous sollicite la rédaction d'un compte-rendu professionnel, précisant ce que vous avez observé et les mesures mises en œuvre, à l'appui de la fiche réflexe affichée dans le mirador.

Documents en appui :

Annexe 1 : Fiche réflexe approche ou survol par drone d'un établissement ou du domaine pénitentiaire

Annexe 2 : Fiche d'observation : informations à relever lors du survol illicite de drone par chaque observateur

ANNEXE 1 :
Fiche réflexe approche ou survol par drone d'un établissement ou du domaine pénitentiaire

Approche ou survol par drone d'un établissement ou du domaine pénitentiaire

Pratiques professionnelles

Les éléments décrits ci-dessous doivent être adaptés à la structure et intégrés au plan opérationnel intérieur (POI) des établissements pénitentiaires dans la thématique « survol d'établissement »

Approche ou survol par un drone

Déclenchement de l'alerte POI et mise en alerte des personnels :

• Déclencher l'alerte « survol de l'établissement » dans le respect des règles de transmission de l'information et des procédures de communication définies dans le plan opérationnel intérieur de l'établissement.

• Dans le cas où ils existent : mettre en alerte :

- les miradors, qui procèdent à une observation accrue et permanente du survol et, en cas de survol stationnaire représentant manifestement un risque pour l'établissement, qui procèdent au déplombage du coffre à armement (à ce stade, il convient de ne pas faire usage de l'arme à feu, le déplombage de l'arme a vocation à se tenir prêt en cas de livraison d'un objet identifié comme une arme, un matériel pyrotechnique ou explosif et au cas où la personne détenue s'en empare et en fait un usage menaçant ; en aucun cas, l'arme sera utilisée contre le drone) ;

- le véhicule d'intervention ;

- l'équipe de sécurité en place / ELSP ou tout personnel disponible pour observer le survol et relever les informations utiles, et éventuellement se déplacer sur le domaine.

Relevé d'informations

• Renseigner obligatoirement la fiche d'observation : « informations à relever lors du survol illicite de drone par chaque observateur » par chaque personnel au sol ou dans les postes protégés témoin d'un survol. Chaque personnel doit remplir individuellement une fiche d'observation en annexe, pour permettre de croiser les informations.
Une fiche « aide à la phase d'observation » facilitant la reconnaissance d'un drone illicite survolant l'établissement est mise à disposition des agents dans les postes protégés .

ANNEXE 2 :

Fiche d'observation : informations à relever lors du survol illicite de drone par chaque observateur

INFORMATIONS A RELEVER OBLIGATOIREMENT PAR POSTE D'OBSERVATION

			A remplir par l'agent
	1	**Positionnement de l'agent lors de l'observation** (mirador, promenade, PIC, au sol indiquer la zone…).	
	2	**Heure de début de l'observation**	
IDENTIFICATION	3	**Type de drone/avion/aile volante** (modèle, couleur, taille, caméra, multi rotors, ailes volantes…)	
IDENTIFICATION	4	**LUMIERE** (Identification du type de drone) : • la journée : couleur du drone, modèle • la nuit : couleurs des feux lumineux	
IDENTIFICATION	5	**BRUIT** (détermination du modèle de drone par le bruit) : • électrique (bruit d'un insecte volant amplifié) • thermique (bruit tondeuse à gazon)	
IDENTIFICATION	6	**Trajectoire du drone :** position du drone lors de son entrée dans le périmètre de l'établissement : • vol au-dessus du domaine et/ou du glacis sans pénétration sur l'établissement • vol au-dessus de l'établissement	
	7	**Quelles sont les zones survolées ?** Réaliser impérativement un croquis des zones survolées par poste d'observation.	
	8	**Quelle est la mission du drone ?** • prise de vue (photo ou film) de l'établissement ? • livraison au sol ou à la fenêtre (drone équipé d'1 sac ou d'1 panier) ?	
	9	**Position du drone à la sortie du périmètre de l'établissement**	
	10	**Heure de fin de l'observation**	